



préavis d'une démission volontaire

Par **nanou29**, le **24/02/2011** à **15:58**

Bonjour, je veux démissionner de mon travail en restauration mais je ne sais pas combien de tps doit durer mon préavis car ce n'est pas noté dans mon contrat de travail. Je travaille là-bas depuis fin novembre 2010 et est-ce que j'ai le droit de demander à mon futur patron de signer mon contrat avant la fin de mon préavis même si je commencerai suite à la fin de mon préavis? merci d'avance

Par **P.M.**, le **24/02/2011** à **17:25**

Bonjour,

Le préavis est celui prévu à la Convention Collective applicable dont l'intitulé devrait se trouver sur les feuilles de paie, en plus de l'affichage dans l'entreprise et de l'exemplaire que l'employeur doit tenir à la disposition des salariés pour consultation...

Vous pouvez signer un contrat de travail quand vous voulez s'il ne commence qu'au terme du préavis mais vous pourriez demander en plus une promesse d'embauche au futur employeur...